



HAL
open science

Master Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

| Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit. 2011, Université de La Rochelle. hceres-02039891

HAL Id: hceres-02039891

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039891v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : POITIERS

Etablissement : Université de La Rochelle

Demande n° S3MA120000244

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit

Présentation de la mention

Le master mention « Droit » de l'Université de La Rochelle réunit l'ensemble des formations à finalité juridique de l'établissement.

Elle offre une formation théorique et pratique de haut niveau. La formation peut être conçue comme un diplôme débouchant sur une insertion professionnelle ou bien comme un préalable permettant d'intégrer des préparations spécifiques à certains concours spécialisés.

Les débouchés qui sont ouverts par la mention sont multiples. La formation reçue dans le cadre de la mention ouvre d'abord aux métiers traditionnels du droit. À ce titre, la mention permet d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer l'activité d'avocat, de magistrat, d'huissier, de juriste d'entreprise...). En outre, certaines des spécialités de la mention constituent une formation tout spécialement adaptée pour certaines activités. À ce titre, la mention ouvre aussi aux métiers de cadre de la fonction publique nationale, territoriale ou internationale.

La mention propose une formation des étudiants suivant une spécialisation progressive.

L'année de M1 s'inscrit dans la continuité de la licence en ce sens qu'elle permet aux étudiants de poursuivre l'acquisition de savoirs juridiques fondamentaux. L'année de M1 est encore une année de tronc commun. Cependant, elle permet aux étudiants de commencer à se spécialiser. Cette spécialisation se présente sous la forme de parcours au sein desquels les étudiants suivent des enseignements spécialisés à côté des enseignements communs à tous. La mention propose quatre parcours : « Droit de l'entreprise du patrimoine », « Carrières judiciaires », « Métiers du droit public », « Droit européen et international ». Chacun de ces parcours comprend une partie d'enseignements communs à tous les parcours et une partie composée d'enseignements spécifiques. Ces enseignements spécifiques sont déterminés par rapport aux spécialités disponibles au niveau M2 à La Rochelle. Le fait qu'un étudiant suive un parcours ne préjuge pas du fait qu'il pourra être candidat à l'admission dans une autre spécialité que celle qui fait normalement suite au parcours. Une réorientation est ainsi possible.

La spécialisation qui est amorcée en M1 est renforcée en M2. À ce niveau, la mention comprend six spécialités : « Cadres territoriaux et environnementaux », « Droit des affaires de l'entreprise », « Droit processuel », « Juriste européen et international », « Droit des assurances » (co-habilitation avec Poitiers) et « Histoire du droit et des institutions » (spécialité rattachée au PRES).

Cette organisation en parcours et spécialités permet en définitive à la mention de proposer quatre blocs de formation. Le premier bloc prépare aux métiers juridiques axés sur le droit des affaires. Le deuxième bloc prépare aux métiers juridiques axés sur la procédure et l'activité des tribunaux. Le troisième bloc prépare aux métiers juridiques axés sur l'activité des administrations publiques, spécialement les administrations locales. Le quatrième bloc prépare aux métiers juridiques liés aux activités internationales, d'origine privée ou publique.

Cette organisation de la mention fait suite à la prise en compte du suivi des étudiants. L'Université de La Rochelle a voulu améliorer la structuration de son offre de formation en matière juridique. Le nom de la mention a été simplifié pour être ramené à l'appellation « Droit ». Le nombre de parcours a été réduit. Compte tenu de leur attractivité respective, les spécialités existant au niveau M2 ont été maintenues en l'état.



Au soutien de ces objectifs, l'établissement mobilise une équipe pédagogique composée à la fois d'enseignants-chercheurs et d'intervenants professionnels extérieurs. En associant des enseignements académiques et une immersion dans la vie pratique grâce aux stages, l'établissement permet aux étudiants titulaires de la mention « Droit » d'être en possession de savoirs et de techniques qui les rendent opérationnels dans le monde du travail.

Indicateurs

Effectifs constatés	M1 : 64 M2 : 90
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	M1 : 77,3 % M2 : 82 % (moyenne des 4 spécialités)
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des diplômés ou non (taux de réponses)	- Titulaires d'un emploi : 78,3 % - Poursuite d'études : 5,2 % - À la recherche d'un emploi : 6,6 % - Titulaires d'un emploi et qui continuent des études : 8,1 % - Autres : 1,8 % (30 réponses)
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	- Titulaires d'un emploi en adéquation avec la formation : 78,7 % - Titulaires d'un emploi en adéquation avec le niveau de diplôme : 73 % (30 réponses)

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention s'appuie sur une structuration forte du M1 avec la mise en place de parcours qui sont adossés aux spécialités de niveau M2. Sous réserve qu'il ne soit pas un facteur de spécialisation prématurée, ce choix offre une architecture claire au service de la progression de la formation des étudiants.

L'intitulé de la mention ne doit pas faire perdre de vue la diversité des formations offertes.

- Points forts :

- La mention fait une large place à des approches transdisciplinaires.
- La qualité des rapports noués avec les milieux professionnels, qui est attestée par la bonne implication des professionnels dans la majorité des spécialités.
- La prise en compte de la demande des milieux professionnels dans l'élaboration des maquettes et les projets de collaboration qui en découlent.

- Points faibles

- La disparité entre les équipes pédagogiques suivant les spécialités. Certaines sont équilibrées entre enseignants-chercheurs et professionnels et/ou entre professeurs et maîtres de conférences, d'autres ne le sont pas du tout.
- L'ouverture à l'international est très inégale. Elle est insuffisante dans la majorité des spécialités.
- L'unité de la mention paraît en partie artificielle. L'appellation « Droit » ne reflète pas et n'explique pas la diversité des spécialités.

Notation)

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement)

Il conviendrait de :

- Améliorer les équilibres au sein des équipes pédagogiques.
- Développer l'ouverture à l'international.

Appréciation par spécialité

Cadres territoriaux et environnementaux

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Cadre territoriaux et environnementaux » forme des spécialistes du droit des collectivités territoriales, de l'environnement et du littoral.

Elle ouvre une large palette de métiers. D'abord, elle prépare aux métiers juridiques traditionnels (avocats, conseils, juriste dans une entreprise...). Ensuite, elle prépare aussi à des métiers de responsabilité dans les activités liées aux collectivités locales et aux administrations, tout spécialement les collectivités locales et les administrations en rapport avec les activités liées au littoral. Ces métiers peuvent être exercés au sein des administrations elles-mêmes, mais aussi dans les entreprises et les associations.

L'enseignement se fait dans une perspective pluridisciplinaire.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	12
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	90 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	- 73 % ont un emploi - 10 % en poursuite d'études - 10 % en recherche d'emploi
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	- 66,7 % estiment l'emploi en adéquation avec leur formation - 33,3 % estiment leur emploi en adéquation avec leur niveau de diplôme

- Appréciation :

La spécialité couvre un large spectre de compétences liées aux activités des collectivités locales, spécialement celles implantées près des côtes. Elle s'inscrit dans les axes stratégiques de l'Université de La Rochelle que sont le développement durable, l'environnement et la professionnalisation.

La spécialité propose une formation orientée vers les métiers de la fonction publique, surtout territoriale. La formation proposée paraît cohérente et bien structurée. On relèvera néanmoins le taux relativement faible d'étudiants qui estiment avoir un emploi en adéquation avec leur diplôme. On relèvera aussi le faible effectif de la spécialité. Ces indicateurs méritent que l'on s'interroge sur l'adéquation entre la formation proposée par la spécialité et les besoins locaux du marché du travail.

- Points forts :

- La transversalité de la formation qui associe droit public et droit privé.
- La politique à l'égard des stages qui renforcent la dimension professionnalisante du diplôme et la possibilité de les effectuer à l'étranger.
- L'adaptation de la formation aux besoins régionaux et la prise en compte des dimensions nouvelles de l'activité des administrations et des entreprises (développement durable, agenda 21).

- Points faibles :

- La spécialité semble avoir des difficultés à recruter. Les trois quarts de ses étudiants viennent de l'Université de La Rochelle et les effectifs au niveau M1 sont en baisse.
- Les taux de réponses aux enquêtes de suivi des étudiants sont faibles. Les résultats sont de ce fait peu significatifs.
- La faible adéquation entre le niveau d'embauche et le niveau de diplôme.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Les dispositifs de pilotage de la spécialité et de suivi des étudiants pourraient être améliorés.

L'équipe pédagogique académique pourrait être rééquilibrée par la présence de plus d'enseignants-chercheurs de rang PR (professeur de recherche).

Droit des affaires de l'entreprise

- Présentation de la spécialité :

La spécialité offre une formation généraliste qui prend en compte tant la gestion interne que la gestion externe de l'entreprise.

Cette prise en compte des différents aspects de l'activité de l'entreprise ouvre aux étudiants les métiers traditionnels du droit en rapport avec l'activité des entreprises. La formation permet un débouché vers le métier d'avocat, de conseil, de juriste d'entreprise, de juristes en banque ou en association.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	25
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	84 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	- 65 % ont un emploi - 15 % sont en poursuite d'études - 15 % sont à la recherche d'un emploi
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	- 78 % estiment avoir d'emploi en rapport avec leur formation - 56 % estiment avoir un emploi en adéquation avec leur diplôme

- Appréciation

La spécialité est une formation généraliste axée sur le droit des affaires et sur l'activité des entreprises. Elle donne aux étudiants qui la suivent une formation sur les principaux aspects juridiques de la vie de l'entreprise. Cette formation généraliste doit donner aux étudiants une certaine polyvalence. Ils seront ainsi à même d'intervenir soit dans l'entreprise elle-même, soit à ses côtés pour lui permettre de développer son activité. Cette polyvalence doit permettre aux étudiants de favoriser leur intégration professionnelle.

La spécialité est une formation manifestement attractive qui donne globalement satisfaction aux étudiants qui l'ont suivie. Elle pourrait néanmoins être encore améliorée par un renforcement de l'équipe pédagogique, qui pourrait passer par un rééquilibrage de sa composition.

- Points forts :
 - La cohérence de la maquette.
 - La spécialité bénéficie d'un bon taux d'emploi des anciens diplômés.
 - L'importance et la constance des effectifs sur les quatre dernières années.

- Points faibles :
 - La présence et le rôle des praticiens dans l'équipe pédagogique sont mal renseignés. L'absence de ces informations nuit à l'appréciation de la spécialité compte tenu de ses objectifs.
 - La spécialité pâtit d'une très faible ouverture internationale.
 - La composition de l'équipe pédagogique est déséquilibrée par l'absence d'enseignants-chercheurs de rang PR.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

L'équipe pédagogique devrait être renforcée, tant par des intervenants professionnels extérieurs que par des enseignants de rang PR. L'ouverture internationale devrait être mieux prise en compte.

Il conviendra, à l'avenir, de mieux renseigner encore le dossier soumis à l'évaluation.

Droit processuel

- Présentation de la spécialité :

La spécialité vise à former aux différents métiers liés à la procédure. Cette formation ouvre aux métiers d'avocat, de juges (après réussite aux concours) et aux autres activités juridiques en rapport avec les tribunaux. En outre, la formation prépare tout particulièrement au métier d'huissier de justice.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	34
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	85 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	- 67 % ont un emploi - 20 % sont en poursuite d'études - 0 % sont à la recherche d'un emploi
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	- 84 % estiment avoir un emploi en adéquation avec la formation - 50 % estiment avoir un emploi en adéquation avec le niveau de leur diplôme

- Appréciation :

La spécialité offre une formation complète aux métiers liés à la procédure. Elle prend en compte la diversité des procédures auxquelles les étudiants pourront être confrontés au cours de leur vie professionnelle.

L'équipe pédagogique est équilibrée et les intervenants professionnels extérieurs sont bien représentés.

La spécialité fait preuve d'un dynamisme certain dans ses relations avec les milieux professionnels. En particulier, on notera le développement de partenariat avec les chambres régionales et nationales, les huissiers de justice, avec les barreaux de la Rochelle, Niort et Saintes, ainsi qu'avec les juridictions de La Rochelle et de Rochefort. Les liens ainsi développés sont évidemment de nature à favoriser l'intégration professionnelle des étudiants.



Dans l'appréciation de la spécialité, on relèvera tout particulièrement qu'elle dispose du plus gros effectif comparé aux autres spécialités et qu'elle recrute au niveau national. Ces éléments attestent d'une attractivité certaine de la spécialité auprès des étudiants.

- Points forts :
 - La forte implication des professionnels (à travers les enseignements qu'ils assurent et à travers l'évaluation des stages) sont une aide importante pour l'intégration professionnelle future des étudiants.
 - Les objectifs de la spécialité et les enseignements qu'elle fournit prennent en compte les besoins et les demandes des professions.
 - La préparation des concours par certains étudiants est prise en compte.
- Points faibles :
 - La spécialité est peu ouverte sur l'international.
 - Le taux d'adéquation entre l'emploi et le niveau de diplôme à deux ans est de 50 %.
 - Le pilotage de la spécialité est réalisé de façon informelle.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

La spécialité devrait améliorer son ouverture à l'international, par exemple en développant les liens avec les juridictions internationales.

Il conviendrait de formaliser le pilotage de la spécialité pour faire apparaître les procédures que l'équipe pédagogique suit pour prendre en compte les retours d'expérience des étudiants et les liens qui sont établis avec les milieux professionnels.

Juriste européen et international

- Présentation de la spécialité :

La spécialité fournit une formation au droit de l'Union européenne, au droit de la Convention internationale des droits de l'homme et au droit international. Elle ouvre aux métiers juridiques traditionnels tels que celui d'avocat, de juriste ou de conseil en entreprise. La particularité de la formation reçue dans le cadre de la spécialité est que ces métiers pourront être exercés dans une perspective internationale. La formation vise ainsi principalement les activités liées au commerce international, que ce soit d'un point de vue privatiste ou publiciste.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	19
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	70 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

La spécialité a été ouverte en 2008. Les analyses à deux ans ne sont pas encore disponibles.



- Appréciation :

La formation est une jeune spécialité puisqu'elle a été ouverte en 2008. Son objectif est ambitieux. Avec deux ans de recul il est difficile de porter une appréciation sur la réussite du projet. L'effectif est modeste, mais il semble que les étudiants inscrits dans le diplôme ne soient pas du bassin de La Rochelle, attestant par là d'une attractivité de la formation.

Les enseignements sont équilibrés. Ils associent droit public et droit privé, de même qu'ils associent droit institutionnel et droit matériel. Le résultat donne une maquette bien construite.

Il est dommage que l'aspect professionnalisant de la formation ne soit pas mieux pris en compte. *A priori*, la situation géographique de La Rochelle ne rend pas évident le besoin d'une formation dédiée aux institutions internationales. Il sera dès lors particulièrement important de suivre les débouchés professionnels des étudiants issus de la formation pour vérifier que, quels que soient les mérites intrinsèques de la formation, elle corresponde à un besoin local ou national.

- Points forts :

- La spécialité est très ouverte à l'international. Les étudiants sont mis en contact avec des enseignants étrangers.
- L'équipe pédagogique est composée d'une façon équilibrée entre professeurs et maîtres de conférences.
- Les enseignements offerts couvrent la palette des activités internationales.

- Points faibles :

- L'absence d'intervenants professionnels est un handicap sérieux pour une formation qui vise à préparer ses étudiants aux affaires internationales.
- Les étudiants paraissent peu mobiles et peu de stages sont effectués à l'étranger.
- Le taux de réussite est moyen.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

L'ouverture au milieu professionnel, particulièrement celui des affaires internationales, devrait être sensiblement renforcée.

Droit des assurances

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit des assurances » couvre le M1 et le M2. L'offre de M2, qui fait suite à un M1 déjà spécialisé, réalise un complément et un approfondissement du droit des assurances.

La spécialité, assurée en co-habilitation entre l'Université de Poitiers et l'Université de La Rochelle, prépare tout particulièrement aux activités de gestionnaire de contrats et de dossiers d'indemnisation, tout en offrant aux étudiants une culture juridique approfondie sur les grandes questions du droit des assurances et de l'épargne collective et individuelle. L'implantation sur le site du Pôle Universitaire de Niort permet aux universités de Poitiers et de La Rochelle de profiter d'un environnement professionnel exceptionnel, autant en matière de participation à la formation et de développement d'activités de recherche que de potentiel d'insertion des étudiants, notamment par la voie de l'apprentissage.

Les débouchés sont : conseiller patrimonial, contrôleur interne, responsable branche IRD (Institut de recherche pour le développement), responsable gestion des risques, agent en assurances, courtier en



assurances, rédacteur contentieux auto et IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers), risques mobiliers et immobiliers, risques du particulier et de l'entreprise, gestionnaire dossiers sinistres corporels et IARD, chargé de clientèle particuliers et risques entreprises, conseiller en assurance de personnes et en épargne.

● Indicateurs :

Effectifs constatés	20
Effectifs attendus	30-35
Taux de réussite	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	85,7 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	40 %

● Appréciation :

La spécialité est confiée à une co-direction (un MCF et un PR). Les enseignants académiques appartiennent à l'équipe de recherche en droit privé de Poitiers et au Centre d'études juridiques de La Rochelle. Ils dirigent des thèses en droit des assurances et organisent régulièrement des colloques sur le site de Niort. Une forte proportion des enseignements de M2 (48,5 %) est assurée par des professionnels. Les aspects professionnalisants sont peu démontrés. Toutefois, la mise en place de contrats d'apprentissage constitue un atout de taille pour professionnaliser les étudiants, et n'a pu se faire qu'en étroite collaboration avec la profession. Il faudrait expliquer comment ces liens se sont créés et ce qui est prévu pour les enrichir.

La politique de stage de l'ensemble de la mention est très élaborée puisque l'insertion des étudiants en entreprise débute dès le M1 (2 stages). Le stage en M2 est de 3 mois.

La spécialité est offerte en formation continue aux salariés des entreprises d'assurance titulaires d'un diplôme à Bac + 3 ou 4 et qui souhaitent, pour des raisons d'évolution de carrière, accéder à un niveau de master en profitant d'une validation partielle des acquis de leur expérience. La spécialité est également offerte en alternance grâce à l'apprentissage (12 étudiants de M2 sur 20).

Il s'agit donc d'une formation particulièrement bien structurée qui répond parfaitement aux objectifs pour lesquels elle a été conçue, comme en témoigne un taux d'insertion professionnelle remarquable.

● Points forts :

- Spécialité offerte en formation continue et aussi en alternance grâce à l'apprentissage.
- Formation sur 2 ans, en adéquation avec les besoins de la profession.
- Bon adossement à la recherche.
- Taux d'insertion professionnelle remarquable.
- Bonne politique de stages.

● Points faibles :

- Présentation des aspects professionnalisants à étayer.
- Absence de conseil de perfectionnement formalisé.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il paraîtrait souhaitable de :

- Présenter comment les liens avec le monde professionnel existent et comment ils peuvent s'enrichir.
- Mettre en place un conseil de perfectionnement.



Histoire du droit et des institutions

Il est dit dans le dossier qu'il y a une co-habilitation au niveau du PRES, mais cette co-habilitation n'apparaît pas dans le dossier déposé par l'établissement porteur Poitiers.